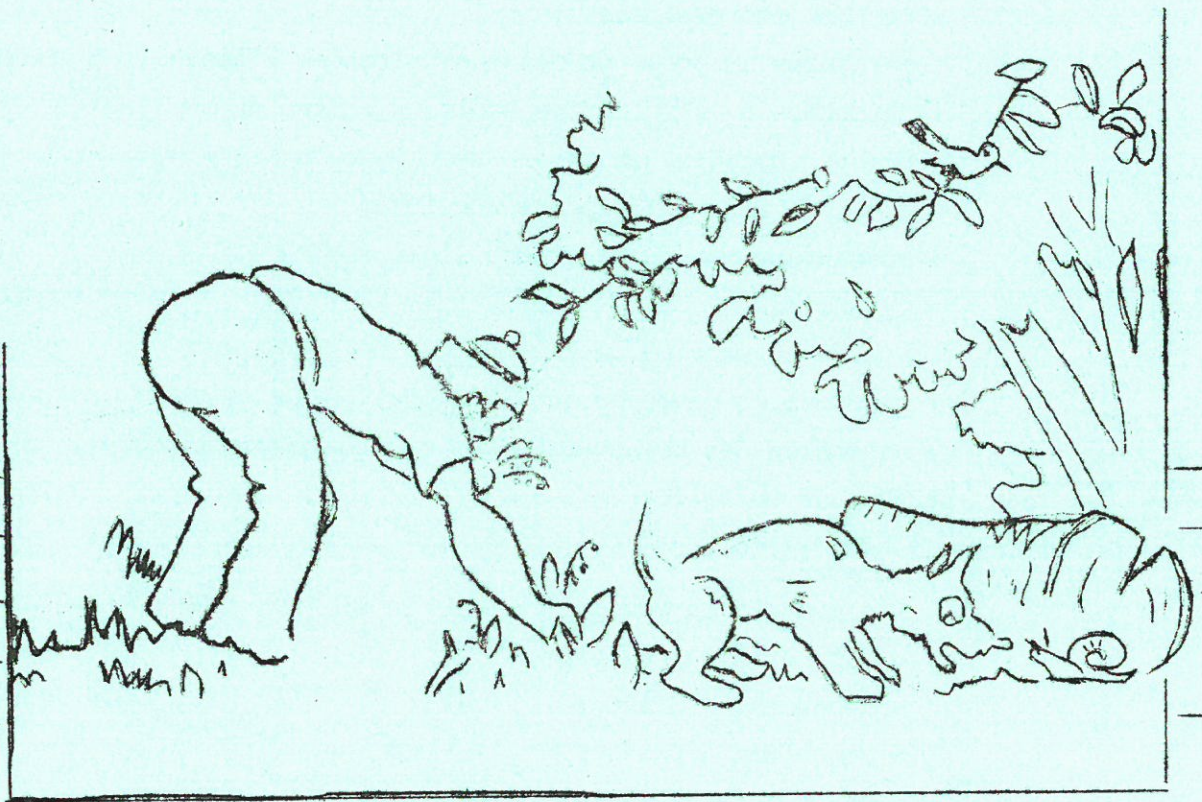


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE MAI 89 N°257



**** EN DIRECT DU CONSEIL ****

Le Conseil, au complet, était réuni le 7 Avril 1989. Il a

examiné les points suivants:

*** Budget primitif:**

- dépenses de fonctionnement: 1 014 057,30 F
- dépenses d'investissement: 234 516,70 F
- Total: 1 248 574,00 F
- recettes de fonctionnement: 1 014 429,00 F
- recettes d'investissement: 234 516,70 F
- Total: 1 248 945,70 F
- Excédent de clôture: 371,70 F

Les principaux travaux ci-dessous seront effectués ou payés s'ils ont été réalisés:

- ◊ peintures du préau et des sanitaires de l'école: 16 000 F
- ◊ réfection de l'éclairage école, 2 salles de classe, couloir, et divers aménagements: 25 000 F
- ◊ achat de matériel Sapeurs-Pompiers: 6 000 F
- ◊ assainissement du cimetière (2ème fossé) et cylindrage: 105 000 F
- ◊ remise en service de la fontaine de Fagnouset: 10 000 F
- ◊ paiement de diverses acquisitions foncières 1988: 32 000 F
- ◊ réfection des tuyauteries des sanitaires de l'école: 5 000 F
- ◊ travaux en forêt: 25 000 F

*** C.C.A.S.:**

Les membres du C.C.A.S. réunis le 31 Mars 1989 ont examiné le budget et l'ont adopté:

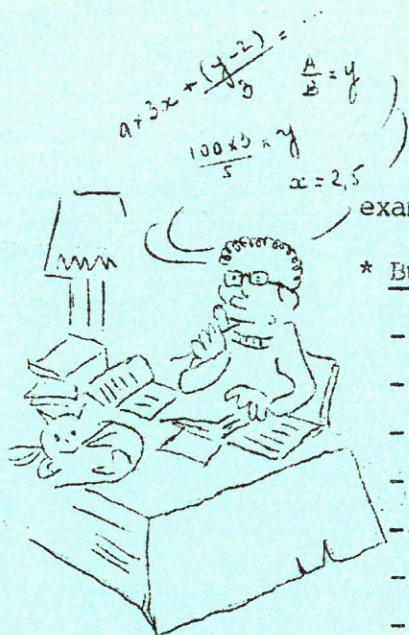
- dépenses: 9 120 F
- recettes: 9 450 F
- excédent: 330 F

*** Taxes communales:**

Les taux des diverses taxes communales ont été examinés et les décisions suivantes arrêtées:

- ◊ mise à disposition de l'ensemble tracteur/remorque/chauffeur en faveur de la commune de Lachapelle: 150 F l'heure (inchangé)
- ◊ mise à disposition de la remorque pour remblais destinés à l'entretien des chemins communaux: gratuit (inchangé)

.../...



- ◊ nettoiemnts en forêt: 10 à 30 F le stère (inchangé)
- ◊ location Annexe Foyer Rural pour les habitants:
 - la demi-journée: 150 F (inchangé)
 - la journée: 250 F (inchangé)
- ◊ droits de pesée: 20 F la pesée (inchangé)
- ◊ concessions au cimetière: trentenaire: 270 F (inchangé)
perpétuelle: 1 350 F (inchangé)
- ◊ traversée de route: 800 F (+ 100 F)
- ◊ extrait cadastral: application du tarif officiel

* Eau - assainissement:

La redevance à verser à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse passe de 50 à 56 centimes par mètre cube. De plus, une nouvelle redevance dite " redevance de prélèvement " est instaurée et la Commune aura à verser à l'Agence 10 centimes supplémentaires environ par mètre cube d'eau prélevée (vendue ou non). Aussi, et compte tenu des travaux à réaliser sur le réseau d'eau en 1989, le Conseil décide de fixer à 2,65 F le mètre cube d'eau.

Le prix de l'assainissement reste inchangé: 1,10 F le m3.

* Droit de préemption:

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente d'une maison à Fagnoux.

* Acquisition foncière:

Le Conseil décide de faire une offre chiffrée au Notaire chargé de vendre une fourrière de 745 m2 non constructible mais qui pourrait permettre un échange.

* Chasse:

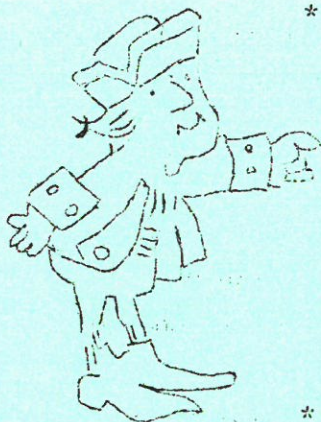
Compte tenu de l'engagement moral qui avait été pris vis à vis du locataire, le Conseil ne majore pas, pour la saison 1989-1990, le loyer de la chasse: 22 000 F.

De plus, afin de déboucher sur une solution équitable concernant l'utilisation des chemins forestiers par le locataire, le Maire est chargé d'organiser rapidement une table ronde entre le locataire, l'Office National des Forêts et la Commission des Forêts.

* Fleurissement:

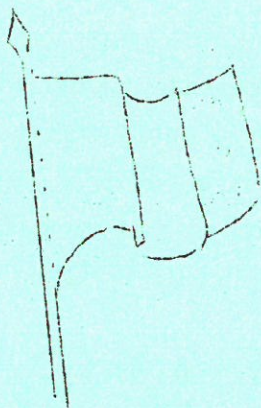
La Commune participera, comme les années passées, au concours des maisons et villages fleuris.





* T.U.C.:

Une prime mensuelle de 200 F sera versée à Melle Manuella LENOIRE. Cette prime ne sera versée que si le travail reste satisfaisant. Une prime unique et exceptionnelle de 200 F sera versée à Messieurs David MILHAU et Philippe DEMANGE et de 100 F à Monsieur Eric BARBAZIN pour leur participation aux travaux particulièrement pénibles et salissants de la remise en état de la fontaine du Petit Fagnoux.



* Drapeau des Anciens Combattants:

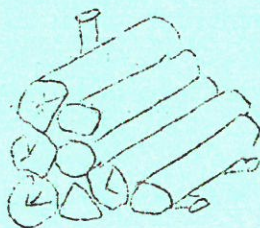
L'ancien drapeau, très abîmé, a besoin d'être remplacé et la Section des Anciens Combattants de THIAVILLE - LACHAPELLE avait sollicité une subvention de la commune pour cette acquisition d'un coût de 6 590 F environ.

Le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 3 000 F sous réserve que le drapeau soit propriété communale et conservé par la Mairie si la Section devenait sans activité, ou si elle était dissoute à l'avenir.

* Affouages:

180 stères seraient disponibles, avec les 3/5 de chêne, le reste en hêtre.

Le Conseil fixe à 175 F le stère de hêtre rendu à domicile, et à 165 F le stère de chêne rendu à domicile (même prix qu'en 1988). Le tirage au sort effectué lors de l'inscription désignera l'essence livrée.



Le volume global disponible étant susceptible d'être insuffisant pour couvrir les inscriptions des habitants, les élus décident de ne pas demander leur affouage cette année et de ne pas céder leur droit. Par ailleurs, les deux agents O.N.F. ne seront pas dotés cette année.

* Eclairage école:

Le Maire rappelle le devis de l'architecte et celui d'un artisan. Le Conseil charge le Maire de contacter un deuxième artisan afin de mettre le premier en concurrence, malgré un prix déjà très attractif. La Commission des travaux statuera dès que cette nouvelle offre sera connue.

* Divers:

Les points suivants sont ensuite abordés:



- ◊ garantie décennale de l'Annexe du Foyer Rural,
- ◊ départ de Monsieur THOUVENIN de la Subdivision de l'Équipement de Racenrat,
- ◊ lecture des nombreuses lettres de félicitations à la suite des élections,
- ◊ barrage du Vieux Pré et plan d'évacuation communale de la population de THIENVILLE,
- ◊ course cycliste,
- ◊ travaux en cours,
- ◊ vol de câble téléphonique au préjudice des PTT et de son entreprise,
- ◊ crédits aux communes rurales: lettres de Messieurs HUELT et LAUDOT.

Le Maire répond ensuite aux questions et lève la séance à 1 h.

FLEURIR c'est sourire à la vie ... A THIENVILLE aussi ...

Ensemble ... tout est possible !

**** INCENDIE ****

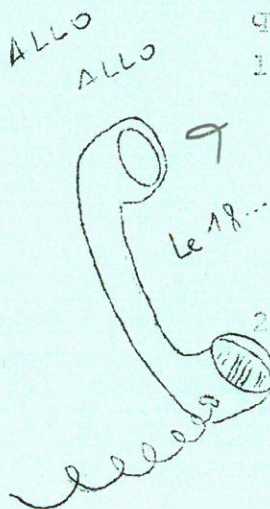
Le récent incendie qui a ravagé un immeuble à Thieville et mis un foyer avec 3 enfants à la rue, est l'occasion de rappeler quelques points importants qui concernent tous les habitants.

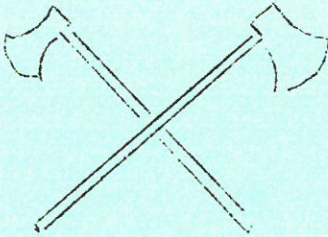
1.- Alerte:

- ◊ Faire le 18 pour avoir les Pompiers de RACH - L'ETAPE.
- ◊ Enclencher le tocsin (à 3 mètres à gauche de la porte de l'église)
- ◊ Prévenir les Pompiers de THIENVILLE: téléphone 33 71 41 73.

2.- Liste des Sapeurs-Pompiers:

- PILLET Bernard, 10, rue d'Alsace tél: 33 71 41 14
- CLAIR Gérard, 17 bis, rue des Vosges, tél: 33 71 40 99
- COUZY Jean, 12, rue du Moulin, tél: 33 71 41 51
- COUZY Marc, 34, rue de Pagnoux, tél: 33 71 42 06
- GEORGES Bernard, 27, rue du Général Paradis, tél: 33 71 40 79
- GEORGE Dominique, 3, rue des Vosges, tél: 33 71 41 13

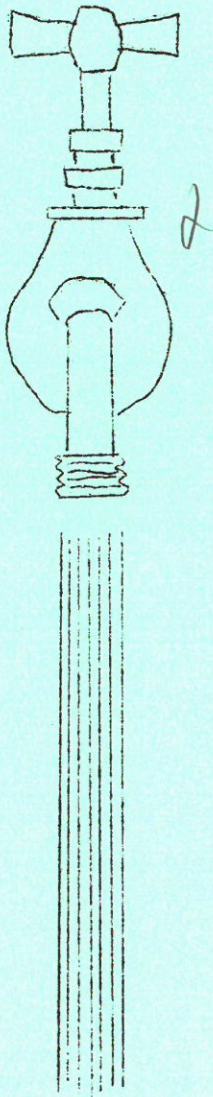




JOANNARD Philippe, 13, rue de l'Eglise, tél: 63 71 41 27
HAILLIER Albert, 9, rue de Bellevue, tél: //
HULLER Pierre, 9, rue de l'Eglise, tél: 63 71 41 26
HEK Michel, 15 D, rue des Vosges, tél: 63 71 41 01
POIRRE Barnard, 8, rue de la Libération, tél: //

3.- Points de prise d'eau pour motopompes:

- ◊ Bellevue: ruisseau à la borne départementale
- ◊ Lotissement et Centre: réserve de 120 m³ à " La Croix ",
angle des rues d'Alsace et des Vosges,
- ruisseau du bas de la rue de la Libération (point
d'eau ménagé),
- citerne devant l'Eglise avec alimentation par la
conduite de distribution des maisons.
- ◊ Rue de la Maison Ronde: canal longitudinal et étang "MOROK"
- ◊ Pagnouet - Petit Pagnoux: point d'eau ménagé ponceau du
Café du Loulin.
- ◊ Pagnoux, Passage des Vaches, " Mayottes ": regard enterré
au bout du Passage des Vaches, ruisseau au bas du passage
des Vaches, ruisseau au bout des Mayottes.
- ◊ Petit Paris: point d'eau chez Mr. CHARRIERE/Mme LITAZZI.



4.- Extincteurs:

Des extincteurs appartiennent à la commune sont à la disposition des habitants, en cas d'incendie, aux lieux suivants:

- ◊ Bellevue: au n° 3, chez Mr. Pierre BOUAC
- ◊ Rue du Général Paradis: au n° 7, chez Mr. Jacques GOUVAT
- ◊ Centre: à l'Annexe du Foyer Rural,
au perron de l'Ecole,
à l'Eglise
à la Mairie,
au Foyer Rural.
- ◊ Pagnouet: au n° 17, rue du Loulin, chez Mr. ARISTE
- ◊ Petit Pagnoux: au n° 17 rue de Pagnoux, chez Mr. LERAND
- ◊ Pagnoux: au n° 31, rue de Pagnoux, chez Mr. GUY Georges

Ces extincteurs sont vérifiés tous les ans.

** LA VIE DU VILAGE **

* Naissances: Le 14 Avril est né A Saint-Die Noël, fils de Mr.
et Mme Bernard GEORGEY, 17, rue du Général Paradis.

.../...



Nos meilleurs vœux au nourrisson et nos félicitations aux parents.

* Nouveaux habitants: Monsieur et Madame Marc SOUQ se sont installés le 1er Mai au N° 23 de la rue de Fagnoux.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

** PROCHAINES MANIFESTATIONS **

21 Mai: Tournoi de tennis de table	F.R. Thiaville
27 Mai: Soirée cabarat	F.R. Thiaville
11 Juin: Fête cantonale de la Révolution	(sous réserve...)
18 Juin: Tournoi de football	F.R. Thiaville
30 Juin: Voyage du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié

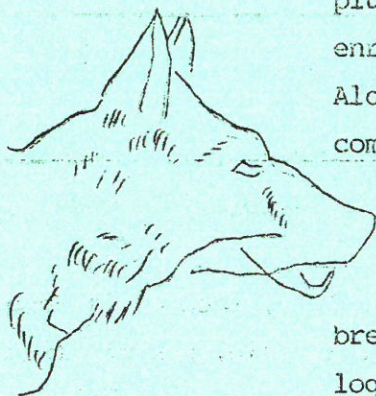


VOUS AUSSI . . . DITES-LE AVEC DES FLEURS . . .



** DIVAGATION **

La divagation des chiens et des chats est interdite. A plus forte raison lorsque la rage sévit. Une dizaine de renards enragés viennent d'être tués en très peu de temps à THIAVILLE. Alors... inutile d'insister si vous aimez vraiment vos fidèles compagnons, chiens ou chats... Merci pour eux.



** REMERCIEMENTS **

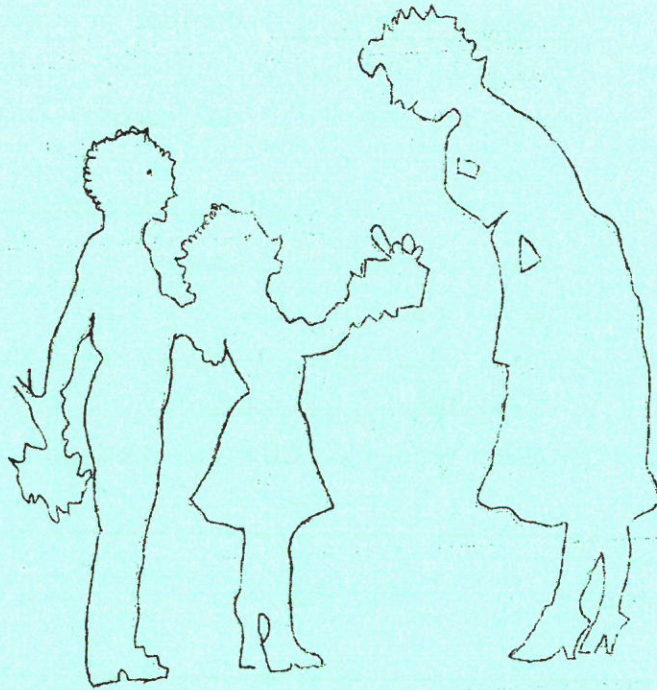
♦ Jean-Marc et Laurence GEORGES, très touchés par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors de l'incendie de leur logement, et dans l'impossibilité de remercier chacun individuellement, vous assurent tous de leur profonde gratitude.

♦ Monsieur Raymond THREMLI, 13, rue de Fagnoux, adresse ses vifs remerciements aux Sapeurs-Pompiers, à la Gendarmerie de Baccarat, à Monsieur le 1er Adjoint de Thiaville, pour l'aide apportée lors de l'incendie de sa maison le 1er février dernier. Il remercie également les personnes qui se sont occupées de son chien lors de son hospitalisation.



.../...

Le 28 Mai ... Fête des Mères ... N'oubliez pas ...



ET DITES - LE AVEC DES FLEURS . . .

C'EST LE LANGAGE DU COEUR.

**** ARBRE DE LA LIBERTE ****

Un tilleul a été planté le 21 Mars 1969, face à l'Annexe du Foyer Rural, en présence des enfants de l'école, des enseignants et des élus.

**** C.D. 158 ****

Il s'agit du chemin départemental joignant THIAVILLE à BACCARAT en passant par LACHAPELLE. Cette voie, de plus en plus utilisée et servant par ailleurs souvent de délestage de la RN 59 sera élargie en divers endroits, ce qui conduit le département à acheter des " languettes " de terrain de chaque côté de l'actuelle emprise, ces terrains appartenant à des propriétaires privés.

A cet effet, il sera procédé à une enquête administrative sur l'utilité publique du projet.

.../...



Les pièces du dossier seront déposées dans les Mairies de THIAVILLE, LACHAPELLE, DENEUVRE et BACCARAT.

Pour THIAVILLE, elles pourront être consultées en Mairie les mardis et vendredis de 18 H à 19 H entre le 29 Mai et le 24 Juin. Un registre est ouvert pour recevoir les observations.

Le dernier jour de l'enquête, soit le 24 Juin, le Commissaire-enquêteur recevra en personne les observations faites sur l'utilité publique, de 14 H à 16 H en Mairie de LACHAPELLE.

**** Prochain mariage ****

Le 17 Juin prochain, en Mairie de THIAVILLE/Meurthe, sera célébré le mariage de Monsieur Eric CORAZZA, verrier, domicilié Maison Ferry à La Haute Neuveville, Raon-L'Etape, avec Mademoiselle Brigitte CHAMPAGNE, agent des services hospitaliers, domiciliée 2, rue du Général Paradis à Thiaville/Meurthe, en résidence Maison Ferry, Raon-l'Etape.

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations à leurs parents.

***** INSCRIPTION DES ELEVES *****

Monsieur FOUSSE, Directeur de l'école de THIAVILLE/Meurthe, inscrira les nouveaux élèves, nés en 1985 ou avant, nés en 1986 dans la limite des places disponibles,
LE LUNDI 05 JUIN DE 18 H à 19 H.
Les parents sont invités à se munir du livret de famille et du carnet de sante (vaccinations).
Pour les élèves venant d'une autre école, fournir un certificat de radiation précisant le cours devant être suivi en 1989 - 1990.

**** ASSOCIATION CANTONALE DES MAIRES ET ADJOINTS ****

A l'issue de l'Assemblée Générale du 22 Avril 1989 à Baccarat, le Bureau est ainsi constitué:

- * Président: Michel JACQUEL, Maire de THIAVILLE/Meurthe
- * Vice-Président: Jean-Marie FEVE, Maire de BACCARAT
- * Secrétaire: André MARCHAL, Maire d'AZERAILLES
- * Secrétaire-Adjoint: Yves PAJOT, Maire de MERVILLER
- * Trésorier: Pierre MUNIER, Maire de MIGNEVILLE
- * Trésorier-Adjoint: Françoise FRANÇOIS, Maire d'HABLAINVILLE

.../...

**** PROVERBES DE MAI ****

<u>En patois</u>	<u>Traduction</u>
1.- Chton d'mêille Vaût vèche è lécé.	Essaim de mai Vaut vache à lait.
2.- En mêille, do va Rèjoÿ eul rèbourou.	En mai, du vent Réjouit le laboureur.
3.- E lè Sainte-Creuille Los bèrbis à tondeuille	A la Sainte-Croix Les moutons à la tonte.
4.- Quand a-z ôye lis drigàs au nivè d'mêille, Il n'jale pu.	Quand on entend les grenouilles Au mois de mai, Il ne gèle plus.
5.- Quand y pyeu è Ste-Pétronille, Les rhîns renvout en guenilles.	Quand il pleut à Ste-Pétronille, Les raisins s'en vont en guenilles.

**** VACCINATIONS ****

Mercredi 14 Juin 1989 à 14 H 15 en Mairie:

- * 3ème injection D.T. Polio,
- * 3ème injection Tétanos adultes,
- * Rappels D.T. Polio et Tétanos adultes.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Brioche de l'Amitié.

La vente de brioches effectuée les 15 et 16 Avril au profit de l'Association Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux (A.E.I.M.) au prix unitaire de 19 F a produit une recette de 3 320 F pour les 160 brioches vendues.

Merci aux généreux donateurs pour le bon accueil reçu ainsi qu'aux 7 bénévoles qui ont consacré 2 demi-journées de leur temps pour cette cause.

V . P .

=====

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.

=====

THIAVILLE ET LA REVOLUTION DE 1789.

LE CAHIER DE DOLEANCES DE FAGNOUX (suite)

Article 5.- Que les deniers à provenir de la vente des bois ou autres biens communaux soient versés immédiatement par les acquéreurs ou adjudicataires dans la caisse de la Communauté fermant à trois clefs.

Article 6.- Que toutes adjudications et réceptions de bâtiments ou réparations à la charge des Communautés se feroient aussi sans frais par devant les Etats de la Province.

Article 7.- Nous demandons aussi que l'on nous redonne notre tâche de chaussée (1) dans le même lieu où elle était comme devant ces trois années, ce qui ferait rester chez nous les deniers que nous avons tant de peine à ramasser, ce qui nous ferait un bien.

Article 8.- Que tous les sujets des Communautés de quel Ordre ils puissent être seront tenus à tous impôts et prestations pécuniaires suivant leurs forces et facultés, à l'effet de inscrits comme tous autres habitants sur le rôle.

Article 9.- que tous péages, transit, foraines, et toutes autres entraves seront supprimées dans l'intérieur du Royaume.

Article 10.- Que les pensions mal méritées qui chargent l'Etat seront supprimées et celles exorbitantes réduites.

Article 11.- Que tous impôts seront versés par les collecteurs des Communautés directement dans les caisses du trésorier des Etats de la province.

Article 12.- Qu'aucun impôt, lois générales devront être consentis par les Etats généraux.

Article 13.- que les emprunts faits par la province ou les dépenses qui lui seraient particulières seront arrêtés et consentis par les Etats provinciaux.

Article 14.- Qu'il y ait un tribunal dans les bailliages par devant lesquels tous les particuliers qui voudraient intenter procès seront obligés à s'y présenter pour savoir s'ils seront admis à plaider, car souvent, pour un intérêt de rien, des bons habitants sont ruinés par la multitude des frais et qu'il soit de même pour ceux qui viendront porter appel à un tribunal supérieur.

Article 15.- Nous représentons que Mgr l'Evêque de METZ tire des rentes très fortes chez nous, savoir: les laboureurs faisant charrue payent douze quarterons de seigle, autant d'avoine, les demi charrues la moitié, en outre

tous voituriers de même que les laboureurs sont obligés à mener quatre voitures de bois au château de BACCARAT à prendre dans les bois dudit seigneur et ce par année le tout.

Ces rentes si fortes causent un très grand malheur, surtout dans notre village, car plusieurs habitants, si ce n'était à cause de ces rentes, qui ne labourent pas, laboureraient; ayant beaucoup de laboureurs, les terres se trouveraient mieux cultivées et produiraient mieux, ce qui serait un bien infini pour le village.

On fait payer aux manoeuvres chacun trois poulies avec une taille que l'on paye à la Saint-Martin, et ce par année: ladite taille nous la payons au tiers de la subvention (2) de sorte que quand nous sommes augmentés en subvention nous y sommes dans ladite taille.

Du temps passé l'on nous donnait du bois provenant des bois de mondit Seigneur qui sont immenses à l'entour de chez nous pour notre chauffage, pour bâtir, recouvrir et entretenir nos maisons: aujourd'hui, nous sommes réduits à une corde de bois et à quelques pannes de sapin pour le gros marnage. Encore avons-nous grandes peines à les avoir; même plusieurs n'en ont point pour le gros marnage.

Lesquels articles nous avons faits, dressés et ont signé à FAGNOUX les an et jour avant dits.

Nicolas PHILIPPE
PILOT, greffier.

Etienne POIRSON

Sébastien MARTIN, maire
et syndic.

(1) : la corvée sur les routes royales.

(2) : un impôt royal.

COMMENTAIRE.

FAGNOUX a repris le cahier de LA CHAPELLE à l'exception d'un article: l'article 7 du cahier de LA CHAPELLE demandant la suppression du droit de châtrage.

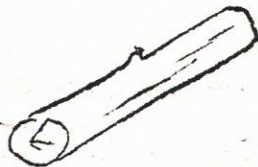
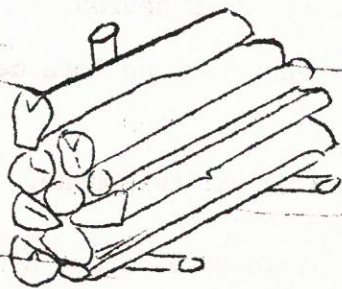
Il est plus copieux que celui de THIAVILLE duquel on retrouve certaines doléances: prix du sel trop élevé, Maîtrises des Eaux et Forêts trop coûteuses, frais d'inventaire trop importants, justice à réformer, égalité devant l'impôt avec en plus l'idée que l'impôt doit être payé suivant les moyens des habitants, établissement de la liberté du commerce.

Mais il va beaucoup plus loin: il s'attaque aux abbayes sans toutefois proposer de mesures, aux pensions des nobles, aux droits seigneuriaux, au pouvoir absolu du Roi et des intendants puisqu'il demande que les impôts et lois générales soient votés par les Etats Généraux et que les Etats de la Province votent emprunts et dépenses de celle-ci.

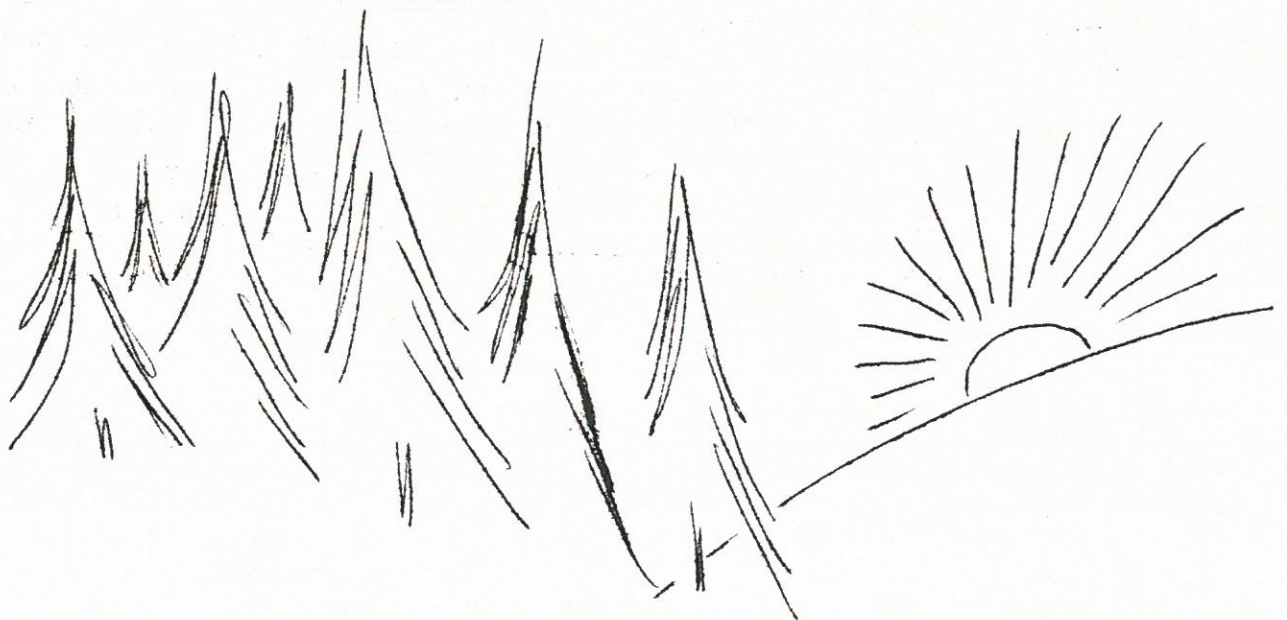
ENTRÉE-NOUS.

— THIENVILLE SUR MEURTHE — MAI 1989 — N° 256 bis —

SPECIAL AFFOUAGES



voir au verso



* UN STERE par foyer, soit hêtre, soit chêne, selon le tirage au sort que vous effectuerez en Mairie lors de l'inscription.

* PRIX: 165 Francs le stère de chêne rendu à domicile
175 Francs le stère de hêtre rendu à domicile

* INSCRIPTIONS:

◊ MARDI 16 MAI DE 18 heures à 19 heures

◊ VENDREDI 19 MAI DE 18 heures à 19 heures.

L'endroit précis de la livraison devra être indiqué lors de l'inscription.

Aucune inscription n'est faite d'office ou par téléphone.

* PAIEMENT: Lors du passage du Percepteur en Mairie ou à défaut à réception de l'avis de la Perception et en tout état de cause avant le 15 Août 1989.

Tout paiement après cette date supprimera le droit à l'affouage de l'année 1990.

* NOTA: Les volumes façonnés étant légèrement inférieurs aux besoins prévisibles, Les Conseillers Municipaux, afin de permettre à chaque foyer de s'inscrire pour un stère renoncent pour cette année à leur affouage. Bien évidemment, leur droit ne pourra être cédé.

M . J .